PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail : Démocratie : Paix

DECRET N° 79/598 du 26/IO/79

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret n°59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

Vu le Décret n° 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remises des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret n°59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur proposition de Garde des Sceaux Ministre de la Justice et du Travail ;

Après Avis de la Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur DEBIAIS, Magistrat en sefvice de coopération à la Cour Suprême à BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret n°59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le Présent Décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, 26/IO/79

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.